

LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT Jean-Pierre LE SCORNET



Les nouveaux contrats régionaux doivent permettre de mieux associer l'ensemble des acteurs qui font vivre nos territoires. Les élus locaux, par leur engagement et leur connaissance des réalités locales, sont des acteurs essentiels. Au-delà, les représentants de la société civile, les partenaires institutionnels et syndicaux, les universitaires, peuvent apporter des éclairages utiles. L'ensemble des acteurs qui font vivre les

territoires participeront à la construction des nouveaux contrats régionaux. Cela concerne aussi bien leur dimension stratégique que l'approche sectorielle que nous souhaitons renforcer. Parce que je crois très fortement au principe de libre administration territoriale, à la culture de la responsabilité et à l'esprit d'initiative locale, j'ai soutenu l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire adaptée aux besoins des territoires et souple dans ses grands principes.

Construire ensemble les nouveaux contrats régionaux

L'objectif de ces nouveaux contrats régionaux est d'aller encore plus loin dans l'initiative laissée aux acteurs locaux pour la construction des stratégies et des projets de leurs territoires. Un comité de suivi territorial du nouveau contrat régional sera mis en place à l'échelle du périmètre de réflexion retenu. Le caractère non prescriptif, mais incitatif, de la nouvelle politique territoriale de la Région rend importante l'étape d'échange préalable.

Les membres des Conseils de développement et les acteurs locaux (consulaires, organisations syndicales, associations, CESER, acteurs de l'emploi formation...) seront encore plus fortement impliqués dans le processus d'élaboration des nouveaux contrats.

Des temps de concertation plus approfondis pourront être organisés par les territoires le souhaitant avec le soutien de la Région. Les territoires décident seuls du nombre et de la forme des rencontres à mener pour une concertation efficace et utile en fonction des spécificités de chaque territoire.

Le dispositif visera également à une plus grande complémentarité des interventions publiques, notamment avec les départements et l'Etat.

L'assemblée des territoires, lieu de rencontres, d'échanges, de synthèse et de débats avec les acteurs locaux, participera à la démarche. Son objectif est de contribuer chaque année à construire une vision croisée et cohérente des territoires, des politiques régionales et locales en Pays de la Loire.

CALENDRIER

JANVIER 2011

vote des nouvelles orientations sur la politique territoriale contractuelle de la Région des Pays de la Loire

1^{ER} JUILLET 2011

vote des modalités de mise en œuvre des nouveaux contrats et du Fonds Régional d'Études Stratégiques

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2011

préparation des nouveaux contrats régionaux dans les territoires, en lien avec les services régionaux

JANVIER 2012

adoption des premiers nouveaux contrats régionaux

CONTACT

Nathalie Le Boulch-Villers Directrice de l'Action territoriale et de la Démocratie
02 28 20 54 81 - datd@paysdelaloire.fr

LES NOUVEAUX CONTRATS REGIONAUX PRÉSENTATION DU PROJET DE NOUVELLE POLITIQUE TERRITORIALE CONTRACTUELLE

Édito

VOTÉ LE 1^{ER} JUILLET 2011

Le désengagement de l'Etat et la diminution des ressources des collectivités sont un frein aux ambitions de nos territoires. La Région des Pays de la Loire réaffirme sa volonté d'être à leurs côtés pour les soutenir dans leurs projets.

La nouvelle politique de contractualisation, qui a été votée le 1^{er} juillet 2011, en témoigne au travers d'un engagement financier significatif. La Région maintient son effort en direction des territoires au même niveau que lors de la mandature précédente, pour une enveloppe totale de 300 millions d'euros.

Les nouveaux contrats régionaux, d'une durée de trois ans, vont ainsi succéder aux CTU, dont le bilan est reconnu.

La première compétence territoriale est celle des élus locaux. C'est avec eux et pour les Ligériens que la Région accompagne les projets et les démarches des territoires, dans le respect de leurs spécificités et de leurs besoins.

Les nouveaux contrats régionaux reposent sur la culture de la responsabilité territoriale. C'est aux élus et aux acteurs locaux de chacun des territoires de prendre l'initiative et de construire en lien avec la Région les réponses qui incarnent l'espoir et l'avenir.

Jacques AUXIETTE
Président de la Région
des Pays de la Loire



Un contexte qui évolue : des contrats adaptés aux nouveaux défis des territoires

Dans les années à venir, la région des Pays de la Loire va devoir faire face à des mutations importantes, tant sur le plan démographique (+ 900 000 habitants et un tiers de seniors de plus de 60 ans, d'ici 2040) que sur les plans économique, social et environnemental, pour sortir des différentes crises que nous connaissons actuellement.

Sous l'effet conjugué de la crise économique et des enjeux croissants du développement durable, la Région et les territoires inventent chaque jour de nouvelles réponses, de nouvelles manières de vivre et de produire. Les territoires sont en première ligne pour anticiper et faire face à ces mutations et répondre aux aspirations de nos concitoyens à une vie meilleure.

Ce constat appelle de nouvelles politiques régionales au plus près des territoires afin de répondre aux besoins émergents des Ligériens et d'anticiper ces mutations. Il faudra en effet créer de nouveaux équipements et de nouvelles actions au cœur des différents bassins de vie.

Face à ces enjeux, les élus locaux, par leur engagement et leur connaissance des réalités locales, sont des acteurs essentiels pour appréhender la nouvelle demande sociale et construire les réponses à y apporter. L'objet de la nouvelle politique contractuelle est de donner aux contrats encore plus de force et de cohérence, au plus près des préoccupations et des besoins de chacun. Il s'agit d'apporter des réponses de proximité aux défis posés aux Pays de la Loire : démographie, connaissance, mutations industrielles et agricoles, environnement, mondialisation.

LES CTU : UN BILAN JUGÉ TRÈS POSITIF PAR TOUS

Depuis 2004, le Contrat Territorial Unique (CTU), dispositif de contractualisation de la Région avec les territoires, a permis d'accompagner les territoires au plus près de leurs projets. Ce dispositif est plébiscité par les territoires car il leur apporte une réponse adaptée à leurs besoins.

A la fin 2010, 99,5% du territoire et 99,7% de la population ligérienne sont couverts par un CTU, avec une répartition des moyens financiers mis à disposition entre territoires ruraux (56 %) et urbains (44 %) conforme à leur poids démographique.

Les financements régionaux ont été principalement mobilisés sur l'industrie, le commerce, l'artisanat et l'agriculture (66 millions d'euros / 20 %), la culture et le patrimoine (57 millions d'euros / 17 %), le sport et les loisirs (54 millions d'euros / 16 %), les services à la population (47 millions d'euros / 14 %), avec un effet de levier de 5 € investis pour 1 € de crédit régional mobilisé.

UNE NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE, POUR QUOI FAIRE ?

UNE COHÉRENCE ACCRUE

Au-delà de sa politique territoriale, la Région conduit d'autres politiques publiques pour lesquelles une réflexion simultanée des territoires serait utile. Les nouveaux contrats régionaux doivent favoriser une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence de l'intervention de la Région sur un même territoire, consolidant ainsi les projets réalisés ou soutenus par la Région au titre de ses politiques sectorielles (exemple des maisons de santé).

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les progrès engagés avec les CTU seront poursuivis par l'affirmation de nos priorités politiques communes. Pour aller plus loin sur le chemin du développement durable, la Région affiche des ambitions encore plus importantes. Ces priorités politiques constitueront l'armature de la démarche pour une meilleure prise en compte des spécificités de chacun des territoires, sans que celle-ci ne soit pour autant ni prescriptive ni exclusive :

- **l'économie, l'emploi et la formation** et en particulier l'innovation, l'économie de proximité, l'agriculture, les circuits courts, l'artisanat, le tourisme ;
- **les solidarités humaines et territoriales** et en particulier les services publics de proximité, le logement, la santé, la petite enfance, la jeunesse, la culture et le sport ;
- **les mobilités et l'environnement**, et en particulier la biodiversité et le climat.

UNE DIMENSION STRATÉGIQUE RENFORCÉE

Un périmètre de réflexion rénové

L'objectif est de favoriser la structuration du territoire régional en espaces de projets tout en gardant une certaine souplesse dans la redéfinition éventuelle des périmètres de contractualisation.

En partant de la perspective des schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui deviendront obligatoires en 2017, la Région souhaite s'appuyer sur des territoires de réflexion adossés à des périmètres de SCOT arrêtés ou en construction, voire InterSCOT.

A défaut de périmètre de SCOT, la réflexion sur le projet de territoire s'engagera à l'échelle des périmètres de contractualisation actuels.

Les schémas de cohérence territoriale

Le SCOT décline le projet d'aménagement et de développement durable d'un territoire. Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements des personnes et des marchandises, de régulation du trafic.

Le SCOT est donc un outil de planification, de conception et de prospective territoriale essentiel et bientôt obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 pour décider d'études d'urbanisation (Grenelle).

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 vient renforcer les SCOT en leur fixant des nouveaux objectifs tant quantitatifs que qualitatifs. Ils devront ainsi assurer : le développement du numérique, la préservation et la restauration du patrimoine naturel (trames vertes et bleues, prise en compte des schémas de cohérence écologique) ; la priorité à la gestion économe de l'espace et à la densification ; la prise en compte des Plans Climat Energie Territoriaux.

La mise en place d'un outil d'accompagnement : le Fonds régional d'études stratégiques

Afin de permettre aux élus de faire face aux nouvelles mutations législatives et sociétales, la Région soutiendra la réflexion stratégique du développement des territoires, et favorisera la conduite d'études ou de diagnostics au plan local grâce à la création d'un Fonds régional d'études stratégiques.

Dans la perspective de la préparation d'un nouveau contrat régional ou de son avenant, le territoire qui le souhaite pourra ainsi élaborer des documents de planification ou d'analyse avec le soutien financier de la Région.

Ce fonds de 2 Millions d'Euros pourra être mobilisé en continu pour les thématiques considérées comme prioritaires par les territoires. Ce pourra être par exemple un plan climat territorial, un plan de développement économique local, un plan agriculture et alimentation de proximité, un diagnostic santé territorial, un schéma local de transports, un plan biodiversité...

Le financement régional pourra aller jusqu'à 50 % de ces prestations.

MODALITÉS DE CALCUL DES DOTATIONS CONTRACTUELLES

DOTATION DE BASE	DOTATIONS ADDITIONNELLES CUMULABLES ENTRE ELLES						
	Organisation	Compensation de charges					
35 € par habitant (population municipale recensement 2006)	Centralité urbaine	Contraintes littorales	Population en baisse	Faible densité	Solidarité territoriale	Parc Naturel Régional	Val de Loire Unesco
	Chefs-lieux de département 2 000 000 €	Communes côtières et insulaires (liste inventaire permanent du littoral de 2005)	Entre les 2 derniers recensements (1999-2006)	Territoires ayant en moyenne moins de 58 hab/km ²	Territoires bénéficiant auparavant de la T.P.U. (en 2007)	15 € par hectare du territoire en zone de Parc	15 € par hectare du territoire couvert par le label Patrimoine mondial Unesco
	Chefs-lieux d'arrondissement 800 000 €	Littoral : 20 000 € par Km de côtes + 3,5 € par habitant des communes rétro littorales du territoire	dotation forfaitaire permettant de porter la dotation globale du contrat à hauteur du CTU deuxième génération				
	Villes intermédiaires 150 000 € ou 300 000 € (suivant démographies et équipements de 2005)	Insularité : forfait de 1 000 000 € + 2 000 € par Km de côtes				dotations cumulables	